VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 128 rue Carondelet, JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Hopkott vs Ellen Stidell et als No 72,308 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot 641 (autrefois lot 303 A), borne par les rues Marks, Dix Huitième (Peech), Jefferson (Joliet) et Cumberone.

2 Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots lots Nos 1, 10, 11, 12, 13 14 15 et 16, dans l'îlet 616 (autrefois lot 302 B), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivery, 296 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Cequille du Camp de la Nouvelle Orléans et 286 pieds sur la ligne divisant le dits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié date le 12 janvier 1838.

3° Un quart d'intérêt, non divisé dans un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot 447 et borné par les rues Gaiver, Melpomène, Johnson et Salle.

4° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard se trouvant à une courte distance du bac de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le Cours 125 K. 12 E désignée comme lot 35 dans les section 34 et 35 d'après un plan de B. Bo sson, le 6 mai 1859, ladite étendue de terre contenant environ 242 59 acres. Cette propriété simplement décrite est vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payent les taxes de 1905. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Patten, notaire, aux frais des acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

7mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 128 rue Carondelet, JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Hopkott vs Ellen Stidell et als No 72,308 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le septième district de cette ville désigné comme lot 641 (autrefois lot 303 A), borne par les rues Marks, Dix Huitième (Peech), Jefferson (Joliet) et Cumberone.

2 Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots lots Nos 1, 10, 11, 12, 13 14 15 et 16, dans l'îlet 616 (autrefois lot 302 B), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivery, 296 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Cequille du Camp de la Nouvelle Orléans et 286 pieds sur la ligne divisant le dits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié date le 12 janvier 1838.

3° Un quart d'intérêt, non divisé dans un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot 447 et borné par les rues Gaiver, Melpomène, Johnson et Salle.

4° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard se trouvant à une courte distance du bac de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le Cours 125 K. 12 E désignée comme lot 35 dans les section 34 et 35 d'après un plan de B. Bo sson, le 6 mai 1859, ladite étendue de terre contenant environ 242 59 acres. Cette propriété simplement décrite est vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payent les taxes de 1905. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Patten, notaire, aux frais des acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

7mai—7 14 21 28—juin 4 8

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.
LE COTTAGE DOUBLE, 3901-05 RUE ST-CLAUDE,
Et deux lots vacants contigus au cottage double,
A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE Mme SYLVIANE L. EASTON.
No 76,051—Division B. Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Craps (ou Bourgogne), Kemparts et Canal, mesurant, en mesure américaine 32 pieds 9 pouces de face à la rue Thorville, autrefois Donald, sur 106 pieds sans ou moins de profondeur entre lignes parallèles ladite façade mesure commençant sur la ligne de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Hoey, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce quelle arrive à la ligne la séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagen ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour billets ou billets garantis par hypothèques spéciales et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de Ville dues et exigibles en 1905 au dessus et en plus de l'offre d'adjudication. Dix pour cent comptant au prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Hy Claiborne avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Productif Cottage Simple

1312 rue Conti, entre les rues Liberté et Franklin,

Contenant 4 chambres et cuisine, citerne, grande entrée sur le côté, le tout briqueté.

MARDI le 20 juin 1905, il sera vendu par JAS A. BRENNAN, Encanteur Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B le 12 mai 1905, dans l'affaire de la succession de Veuve H. Hanewinkel, No 76,030, la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Tremé, désigné par le No 2 sur le plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 13 septembre 1853 et déposé pour référence comme plan No 50 du livre de plans No 1 en l'étude de Charles E. Fortier ancien notaire dans cette ville; lequel dit lot de terre mesurant 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant dans le fond à une allée commune de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Franklin.

Conditions—Comptant Les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Noel Léger notaire

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

E. A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés Améliorées et Vacantes du Cinquième District.

Cottage Double, 209-211 Avenue Pélican entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double, 213-215 avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.

Cottage Double 139-141 avenue Pélican entre les rues Bouny et Powder.

Terrain Vacant, avenue Pélican, entre les rues Bouny et Powder

JEUDI LE 15 JUIN 1905

Mlle Katie Forester et als vs les mineurs Harry Edward Mc Vesly et als.

No 75,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 21 borné par la rue Peter (maintenant avenue Pélican), les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No trois, sur un plan de A. D'Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peter (maintenant avenue Pélican) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Les améliorations comprenant un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour et banquette pavées, connu comme les Nos 209 211 avenue Pélican, entre les rues Bouny et Séguin,

Deuxièmement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet 21, borné par la rue Peter, (maintenant avenue Pélican) les rues Séguin, Bouny et Alix, et désigné comme lot No quatre, sur un plan de A. D Hémécourt, daté le 18 mars 1842, mesurant trente pieds de face à la rue Peters (maintenant avenue Pélican) par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur le devant, contenant de chaque côté cinq chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour et banquette pavées et connues comme les Nos 213-215 avenue Pélican, entre les rues Séguin et Bouny.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Alix, Powder, Bouny et l'avenue Pélican désigné comme lot No quatre, d'après le plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 mars 1842 mesurant trente pieds de face à l'avenue Pélican sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Termes et conditions— Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905, au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert Leger, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente; l'acquéreur devant prendre possession des loyers du jour de la signature des actes de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Jno Watt Duffy, avocat pour les demandeurs. Bureau No 806, rue du Comp.

Conrad G. Collins, Esq., Edgar M. Cahn, Esq., T. N. Hill, avocats pour les défendeurs.

14 mai—14 21 28 juin 4 11 14 15

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Sixième District.

Une Rare Occasion pour Placeurs et Spéculateurs!
COTTAGES, SIMPLE ET DOUBLES.
No 2220 RUE CALHOUN
Nos 3958-60 RUE TCHOUPITOULAS.
Nos 3950-52 RUE TCHOUPITOULAS.
No 3409 RUE CONSTANCE.

Dans affaire de MICHEL DUJREY, Executeur Testamentaire de la Succession de Mme JEANNE MAUIEMPÉ vs Mme FRANCINE CAZALOT.

No 76,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Common—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Acces de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 5 mai 1905 et signé le 11 mai 1905, par l'Hon. Geo. E. Théard, juge de la Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz, désignés par les numéros quinze et seize dudit îlet sur un plan dans un livre de plans en l'étude de Selim Magner, notaire et annexé à un acte daté le 5 avril 1865, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée maintenant Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds

2° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 90, borné par les rues Water Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz désignés comme lots numéros Treize et Quatorze sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865 lesquelles lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant rue Tchoupitoulas par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, le lot numéro Treize formant l'encoignure des rues Levée, maintenant Tchoupitoulas et Austerlitz.

3° Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième ilet lot de cette ville dans l'îlet No 109 de Burtheville, borné par la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, Victor, maintenant rue Magnolia, Breslau, maintenant rue Robertson, et la rue Edmund, maintenant Calhoun désignés comme lots numéros un, deux, trois et sept, sur un devis privé annexé à un acte en l'étude de John Benderanagel, notaire daté le 26 mars 1863, les lots un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Victor, maintenant Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles ledit lot numéro un formant l'encoignure des rues Victor, maintenant Magnolia, et de la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, le lot numéro sept mesurant vingt neuf pieds onze pouces et trois et un cinquième de lignes de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles et leadites mesures étant plus ou moins.

4° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 109 de Burtheville borné par la propriété Foucher De Circé, maintenant place Audubon, les rues Victor maintenant Magnolia Breslau, maintenant Robertson, et Edmund, maintenant rue Calhoun, désignés comme lots numéros Quatre Cinq et Six sur le dit devis privé lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds, sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le lot numéro Quatre formant l'encoignure des rues Edmund, maintenant rue Calhoun, et Victor, maintenant rue Magnolia leadites mesures étant plus ou moins.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peniston, Général Taylor, Magnolia et Constance, ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles le dit lot et îlet sont désignés sur les rôles d'assessement comme lot numéro quinze et îlet No 209.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, représenté par privilège de vendeur et billets hypothécaires portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement classes usuelles de sécurité e c Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1905, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Boyd Grinage, aux frais des acquéreurs.

G. G. Koenenberger, avocat pour le demandeur.

14 mai—14 21 28 — juin 4 11 15

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double,

1314-1316 RUE MANDEVILLE, entre les rues Urquhart et Villere.

JEUDI, 15 JUIN 1905

Mme Nathalie Wilson vs Mme Madeline Thomas—No 75,638—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 avril 1905 et signé en cour ouverte le 2 mai 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Blandeville, Urquhart Villeré et Marigny, lequel dit lot est désigné par le No 2 de l'îlet 57 et mesurant 35', 6" de face à la rue Mandeville, par une profondeur de 118'.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant sur un côté sept chambres, et de l'autre côté cinq chambres, citerne, hangars, etc cour

Termes et conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Peters, notaire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur.
806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat de la demanderesse.
A. A. Calongne, avocat de la défenderesse.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 14 15

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages très commode et centrale,

No 1510 RUE CARONDELET

Près de la rue Melpomène.

Succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, près Union — JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton S. Smith Jr. il sera vendu à l'enchère publique, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Terpsichore et désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Streiger ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28' 5" 0") de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110' 0" 0") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant l'élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet confortablement subdivisée en vestibules spacieux et salons doubles salle à manger cuisine, etc., de grands appartements à coucher bien ventilés, chambre à bain chambre de domestique etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Schillinger gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires, voisinage sans égal à une distance facile des marchés, écoles, églises à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Soulé, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richardson & Soulé, avocats.

William C. McLeod, avocat des héritiers absents.

14mai—14 21 28—juin 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Augustine Mercier, femme défunte de Joseph Bayle.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain îlet ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Darcantel) désigné comme îlet No 2457 (autrefois 60) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit îlet ou îlet de terre est compris entre les rues Annette St Antoine, Carnot et Bruins, ayant en mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue Annette, la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 8 pouces de face à la rue Bruins et la même façade à la rue Carnot et contenant douze lots numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant C. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison, pendules, ornements, etc, un Filly et Mastif dog.

Succession d'Eugene Dupré. No 76,661 — Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 8 juin 1905, à 10.30 heures a. m., à la Bourse d'encan de Stern No 344 rue Baronne transféré du No 926 Avenue du Parc de Ville, pour en faciliter la vente, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avril 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

E. Howard McCaleb et E. Howard McCaleb Jr, avocats.

28 mai—28—juin 4

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable Cottage Double et Résidence.

Nos 2032 et 2034 rue Quatrième

Entre les rues Saratoga et Sud Remparts.

Succession d'Adam Gims.

No 75,685—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— JEUDI, le 29 juin à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 mai 1905, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci après décrite, à savoir—

Le cottage double bien situé des 2032 et 2034 rue Quatrième, entre les rues Saratoga et Sud Rempart contenant de chaque côté 8 chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., et plus complètement décrit comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, St Patrick maintenant Saratoga, et St Denis, (maintenant Sud Remparts) et mesurant trente pieds de face à ladite rue Quatrième sur quatre vingt quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la partie de façade du lot désigné par le No 19 dans un devis annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1859, et dans un devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 29 mars 1867, acquis par le défunt Adam Gims, par acte de A. Hero, jr. notaire le 13 mai 1889.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Jas C. Davey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Le Commode Cottage
Résidence Elevé en Bois,
Couvert en ardoises.
Avec de Grands Terrains.
No 703 avenue de l'Esplanade,
A l'encoignure de la rue Royale

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI le 13 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique

Le cottage résidence bien situé en bois élevé de terre et couvert en ardoises, No 703 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure de la rue Royale contenant galeries sur le devant et dans le fond grand vestibule au centre, 8 chambres, 2 cabinets, chambre à bain, etc., à l'étage principal mansarde habitable et 9 chambres au rez-de-chaussée.

Les terrains sont grands, mesurant 57 10 4" de façade et profondeur sur la rue Royale, les lots du fond formant L ayant 100 de profondeur offrant suffisamment de terre pour améliorations si l'on en désire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans avec 8 0|0 par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, et devant faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlager, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 à date.

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2539 rue Dumaine---Jolie résidence.

SUCCESSION D'OVIDE VILLERE
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 76,200.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 28 juin 1905, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté le 23 mai 1905 pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine St. Philippe, Rocheblave et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 110 sur un plan de C. A. De Armas daté le 7 avril 1852 déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, notaire, ledit lot mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 101 pieds 3 pouces et 7 1|2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 109 et 101 pieds 3 pouces et 1 1|2 ligne sur la ligne de division du lot 111 Les améliorations comprenant une jolie résidence, ayant 4 chambres et galerie, bâtisse du fond, 1 chambre et 2 cabinets, citerne et latrines.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication, l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1905.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire aux frais de l'acquéreur

John J. Darrieux, avocat.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1017 rue Touro.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 76,538 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—

Mercredi, 7 juin 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 mai 1905, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 376 borné par les rues Touro (autrefois Union) François, Rempart et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro par 165 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60 sur un plan du Faubourg Marigny ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bouny, autrefois notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 631.

Termes et conditions — La moitié au plus comptant et la balance à un crédit de un an en de un et deux ans à l'option des acquéreurs divisée en coupons égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets. l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénande et de vente sans estimation et 5 0|0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquereur

Charles F. Claiborne, avocat.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Alexander J. Dwyer.

No 75,363—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Une action du stock de Dwyer Bros Ltd, à la valeur au pair de $100.00, cent dollars.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le vieux numéro 52 rue Canal, et vieux numéro 71 rue Commune, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 183, borné par les rues Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magnolia, désignés comme lots Nos 23 et 9 et mesurant en mesure américaine comme suit: lot numéro 23 a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune, 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot No 9 sur une profondeur de 70 pieds 1|2 ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et 72 pieds 3 pouces 6 1|4 lig ne sur l'autre ligne de côté. Lot 9 a 25 pieds de face à la rue du Canal sur 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur 72 pieds 3 pouces 6 1|4 lignes sur la ligne de côté du lot No 8 et 70 pieds 1|2 lignes sur la ligne de côté du lot No 10.

3° Une moitié indivis d'intérêt dans et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magnolia mesurant 42 pieds 3 pouces de face à la rue Commune par 59 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, en mesure américaine ensemble avec tous les droits et usage et passage d'une allée, 3 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et d'autres conduisant à une autre allée commune 3 pieds 11 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux numéros un et deux, sur un plan désigné comme numéro un, dressé par Charles F. Zimpel, voyer, daté le 30 août 1832, annexé à un acte de partage, exécuté pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville le 19 septembre 1832.

CONDITIONS—

Pour les effet mobiliers — comptant.

Pour la propriété immobilière — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit du prix de vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à leur ordre et par lui ou par eux endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale du vendeur liens et privilèges sur la propriété vendue avec la pesite de non aliénande et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant